



ÉVALUATION DES ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE A DES FINS DE SANTE

Stéphanie DUPAYS et Abdelkrim KIOUR (IGAS),
Fabienne BOURDAIS et Jean-Pierre de VINCENZI (IGJS)

Ce rapport évalue les dispositifs récents destinés à développer l'activité physique à des fins de santé.

Une forte mobilisation à la suite de l'instruction de 2012

Ce rapport montre que l'instruction interministérielle de 2012 a conduit, grâce à une forte mobilisation au niveau territorial des très nombreux acteurs concernés (du champ médical/paramédical, sportif, collectivités locales) autour des copilotes (agences régionales de santé et directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), à un foisonnement d'actions, menées principalement par des associations. Cependant, ces expériences mises en place reposent sur une fragilité des financements et ne touchent, au final, qu'un faible nombre de bénéficiaires au regard des populations visées.

Les rares études sur le sujet montrent qu'un investissement dans « l'activité physique adaptée » se traduit par une amélioration de l'état de santé des patients et une baisse des dépenses d'assurance-maladie.

La prescription d'activité physique : une possibilité peu utilisée

Quant à la loi santé de 2016 et son décret d'application de 2017, le rapport met en évidence un manque d'appropriation par les médecins traitants d'une initiative encore peu relayée auprès des professionnels de santé et non prise en charge financièrement par l'Assurance maladie.

Le rôle central de l'animation de réseau et le rôle d'éventuelles maisons « sport santé »

La mission a constaté sur le terrain le rôle crucial d'animation de réseau sur un modèle de « guichet unique ». Les maisons « sport santé », dont la création a été annoncée dans la feuille de route de la ministre des Sports, devraient prendre appui sur les réseaux existants. Le concept des maisons « sport santé » doit être bien défini avant leur mise en place et reposer sur un cahier des charges précis dont le rapport propose une ébauche.

La question du financement des activités physiques pour les patients atteints de maladies chroniques

Enfin, le rapport estime que la question du financement par l'Assurance maladie des activités physiques et sportives pour les patients en affection de longue durée (ALD) doit être tranchée en amont de la création des maisons « sport santé » sur le fondement des référentiels que la Haute autorité de santé doit prochainement publier.

La mission propose d'expérimenter le financement d'un bilan médico-sportif et motivationnel et d'un programme d'activité physique adaptée pour les patients atteints de certaines ALD dont l'effet de l'activité sur l'évolution de la maladie est incontestable (cancer du sein et du colon entre autres).

